

PROVINCE DE QUÉBEC

43^E LÉGISLATURE

1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 19 FÉVRIER 2025

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Québec, le 19 février 2025

Aujourd'hui, à onze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 213 Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.